

MH

Le monde des haltes

MAGAZINE

Printemps-été 2022

Volume 10 - n°1

Dossier spécial :
LA COPARENTALITÉ,
c'est...



ÉDITO

par Sandrine Tarjon (directrice de l'AHGCQ)

Cela fait maintenant deux ans que nous sommes tous confrontés à cette pandémie et je voudrais commencer cet édit en vous félicitant. Depuis le mois de mars 2020, vous continuez votre travail auprès des enfants et des familles, vous innovez afin de rester en contact avec eux et présent pour eux, vous vous adaptez face à des mesures sanitaires qui ne sont pas toujours très claires. Bravo pour votre travail quotidien car vous apportez du soutien à de nombreuses familles.

Le Monde des haltes fête ses 10 années d'existence et le thème central de ce numéro anniversaire sera celui de la coparentalité. Vous trouverez des textes sur l'histoire de la coparentalité, sa définition, ses différentes dimensions, etc. Des ressources sur le sujet ainsi qu'une explication du jeu des réalités coparentales produit en collaboration avec le Regroupement pour la Valorisation de la Paternité (RVP) se retrouvent aussi dans ces pages. Nous vous donnons aussi les dernières nouvelles en ce qui concerne le ministère de la Famille et le financement des HGC en page 18.

Au niveau de la pédagogie, les quatre formations de base sont toujours en ligne et nous vous invitons à aller les suivre. Des formations complémentaires sont aussi en cours de développement sur les thèmes suivants : *Le partenariat avec les parents* et *Les routines et transitions*. N'hésitez pas à communiquer avec Nathalie et Jasmine afin d'en savoir plus.

Plusieurs d'entre vous nous avez demandé au fil des années un portrait sur les échelles salariales en HGC. Un questionnaire vous a donc été envoyé avant les fêtes et le document synthèse de ce sondage est maintenant disponible sur notre site internet. On y retrouve des données sur les salaires moyens, les critères choisis pour établir une politique salariale, mais aussi des exemples de mesures de conciliation famille-travail qui peuvent permettre de retenir notre main-d'œuvre.

Enfin, j'aimerais vous rappeler que la tournée des membres continue. Il s'agit d'une rencontre individuelle d'une durée d'environ une heure pendant laquelle vous pouvez nous faire part de vos différents besoins. Vous pouvez communiquer avec Carole et Marion si vous désirez un rendez-vous.

En espérant pouvoir vous retrouver en présentiel sous peu!

L'Association des haltes-garderies communautaires du Québec en quelques chiffres :

256 membres
à travers les **17** régions du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

DOSSIER SPÉCIAL :

LA COPARENTALITÉ C'EST... 5

Un peu d'histoire	6
Un vaste sujet	6
Un nouveau concept de configuration coparentale	7
Un partage des responsabilités	7
Un concept de différentes dimensions	8
Une charge mentale	10
Un fonctionnement	11
Une différence avec la conjugalité	11
Une réflexion	12
Une conclusion	15
Présentation d'un outil pour aller plus loin	16

DES NOUVELLES DE L'AHGCQ 18

Des nouvelles du ministère de la Famille	18
Équipe s'agrandit	20
Déjeuners-conférence	21
Sondage sur l'échelle salariale	22
Aidersonenfant.com	22
Techniques d'éducation à l'enfance - stage en HGC	23
À noter à vos agendas	23



UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE pour vous SOUTENIR

Nadia Boudreau

Directrice Partenariat et développement

➡ partenariat@ahgcq.org

Marion Ehly

Coordonnatrice Vie associative

➡ vieassociative@ahgcq.org

Carole Lavallée

Agente administrative

➡ info@ahgcq.org

Sandrine Tarjon

Directrice générale

➡ direction@ahgcq.org

Nathalie Tremblay

Coordonnatrice Pédagogique

Jasmine Zielinski

Conseillère Pédagogique

➡ pedagogie@ahgcq.org

L'ÉQUIPE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pietro Bozzo, administrateur

Maison de la Famille de St-Léonard / Montréal

Colette Casavant, administratrice

Entre mamans et papas / Montréal

Anick Campeau, présidente

Maison de la Famille Chutes-Chaudière / Chaudière-Appalaches

Manon-Hélène Desjardins, administratrice

Famille à cœur / Montérégie

Marie-Christine Lacroix, vice-présidente

Commun'action 0-5 / Capitale-Nationale

Isabelle Mak, administratrice

Accueil Marie de l'Incarnation / Côte-Nord

Philippe Margueron, administrateur

La Relance Jeunes et Familles / Montréal



LA COPARENTALITÉ, C'EST...

par Marion Ehly (coordonnatrice Vie associative de l'AHGCQ)

Il y a encore quelques mois, j'ai entrepris des recherches au sujet de la coparentalité afin de développer un outil sectoriel. Je suis maman de deux enfants et dans ma vie, la coparentalité est un enjeu quotidien.

Afin de m'alimenter, pour préparer ce dossier, j'ai sondé mon entourage sur le sujet de la coparentalité. Plus j'en parlais, plus cette notion m'a paru abstraite et vague. Mes discussions de ces dernières semaines tournaient autour de la coparentalité, cela changeait du sujet de la COVID tant discuté depuis deux ans. Lorsque j'étais petite fille, je rêvais du prince charmant, d'un beau gros mariage, de beaucoup d'enfants sans jamais penser à quel point le fait de devenir un bon parent pouvait être compliqué. Ce sont des aspects de la vie qui ne sont pas forcément décrits dans les films à l'eau de rose.

Dans le meilleur des mondes, dès que l'on aborde la notion d'ENFANT, il faudrait forcément penser à coparentalité, mais malheureusement cette hypothèse n'est pas toujours vraie.

Ce sujet m'a mené à m'interroger et me remettre en question :

- Qu'est-ce que la coparentalité ?
- Comment j'évalue mon expérience coparentale ?
- Suis-je un bon coparent ?

Un peu d'histoire

Ce concept a été admis dans un contexte de séparation conjugale depuis quelques décennies maintenant. Il avait pour but de définir la relation qui subsiste entre les parents et l'enfant, une fois que le couple conjugal n'existe plus.

Le principe juridique de coparentalité va à l'encontre de la logique « traditionnelle » qui ne prévalait jusqu'ici que dans les ruptures et séparations. L'enfant était confié exclusivement à la garde de l'un des parents (le plus souvent, la mère), l'autre parent pouvant exercer un droit de visite.

Depuis une trentaine d'années, des recherches ont été effectuées afin d'analyser les relations coparentales au sein des couples séparés et non séparés. Dans cette perspective, la coparentalité renvoie à la qualité de coordination entre les adultes dans leur rôle de parents, à la façon dont les conjoints se soutiennent ou se dénigrent chacun en tant que parents.

Avec les changements socioculturels qui ont contribué à l'évolution de la famille, de ses fondements et de ses finalités, l'enfant est désormais au cœur des préoccupations familiales. La coparentalité est une notion particulièrement importante de nos jours et encore plus pour les jeunes parents.



Un vaste sujet

Suite à de nombreuses lectures, j'ai constaté que la coparentalité est un vaste sujet abstrait suscitant des discussions intéressantes, qui ont toutefois une base commune qu'est le bien-être des enfants. Elle détermine le partage des droits et responsabilités de chacun des parents envers leur enfant.

Le point de départ est donc l'enfant et ses droits, notamment celui d'entretenir des relations saines et équilibrées avec ses deux parents, dans toutes les circonstances, et de profiter d'une éducation définie en commun. Ce droit est fondé sur le fait qu'être parent est un engagement qu'un adulte prend par respect pour son enfant. Ce principe cristallise les devoirs des parents à l'égard de l'enfant lui-même.

Être coparent définit un état d'entraide, de collaboration parentale dans plusieurs sphères de la vie pour le bien de l'enfant. Chaque parent est porteur de valeurs et de représentations sur la famille, les rôles de chacun, l'intérêt de l'enfant, etc., qu'il transmet à ses enfants. La coparentalité est directement assimilée à la notion de partage (de l'éducation, des tâches éducatives), ou encore à la notion d'accord, de discussion et de négociation permanentes.

Étymologiquement, le préfixe « co » associé à la parentalité ne renvoie pas seulement à une égalité stricte dans le partage, ou à la notion d'accord dans la dyade parentale, il définit ici l'idée de collaboration et de soutien entre les adultes élevant ensemble des enfants. Il existe de multiples façons de construire une relation coparentale solide et fonctionnelle. En fonction du nombre d'adultes, plusieurs configurations coparentales sont possibles¹ (E. Gratton 2007).

¹ E. Gratton (2007) distingue trois configurations : le modèle exclusif (les parents géniteurs et/ou légaux détiennent l'autorité parentale), le modèle bipolaire (deux couples conjugaux formant deux unités familiales indépendantes, avec respect de la procréation biologique), et le modèle intégratif (les conjoints sont parents au même titre que les parents biologiques).

Un nouveau concept de configuration coparentale

Aujourd'hui, la famille dite « traditionnelle » (une mère, un père vivant avec ses enfants sous le même toit) n'est désormais plus l'unique modèle familial !

Ce modèle de famille nucléaire, progressivement élargi aux grands-parents, oncles, tantes, tuteurs légaux, etc., est désormais bousculé pour pouvoir intégrer les familles monoparentales ou recomposées, ainsi que les familles homoparentales.

Face à l'émergence de ces nouveaux acteurs, le vocabulaire a évolué, distinguant le parent biologique, le parent légal (qui reconnaît l'enfant et dont ce dernier porte le nom), la mère porteuse, ainsi que le beau-parent (ou l'époux du parent légal).

Le concept actuel de coparentalité est inclusif et prend en compte une grande diversité de réalités coparentales. Il permet également d'introduire une notion novatrice, celle de parent social, qui définit la personne ayant le rôle d'un parent, sans pour autant en avoir le statut légal ni biologique.

Quelle que soit la situation de coparent, l'enfant est toujours placé au centre de l'attention, il est au cœur des discussions, des décisions. Les parents ont un objectif commun qu'est le bien-être de leur enfant.

Un partage des responsabilités

Pour s'assurer du bon fonctionnement de la coparentalité, il est fondamental que les deux coparents soient en accord sur des points essentiels d'organisation et d'éducation. Si cette démarche est déjà complexe au sein du couple (deux adultes qui s'entendent bien et se complètent), elle paraît encore plus difficile lorsque les deux adultes qui partagent l'autorité parentale n'ont plus que leur enfant en commun.

De façon générale, les enfants grandissent en prenant exemple sur leurs parents, qui constituent leur principale référence. Il s'agit donc d'une grande responsabilité qui peut facilement devenir source de conflit.

Un concept de différentes dimensions

La coparentalité présente des défis pour tous les parents. Au contraire du concept de parentalité, celui de coparentalité comporte différentes dimensions qui peuvent être définies, sur la base des 4 dimensions dégagées par le Regroupement pour la Valorisation de la Paternité (RVP) :

La cohérence parentale :

La capacité des coparents de se donner une vision commune de l'éducation et de s'entendre sur des attentes et des règles de base à transmettre à l'enfant, afin d'éviter des messages ou des interventions contradictoires qui entraînent de la confusion chez l'enfant. (Affiche *La cohérence parentale*, RVP, 2022)

La reconnaissance entre parents :

Chaque parent est différent, avec ses forces et ses défis. L'idée est de se reconnaître et faire équipe ENSEMBLE en tenant compte des caractéristiques propres à chacun. (Affiche *La reconnaissance entre parents*, RVP, 2022)

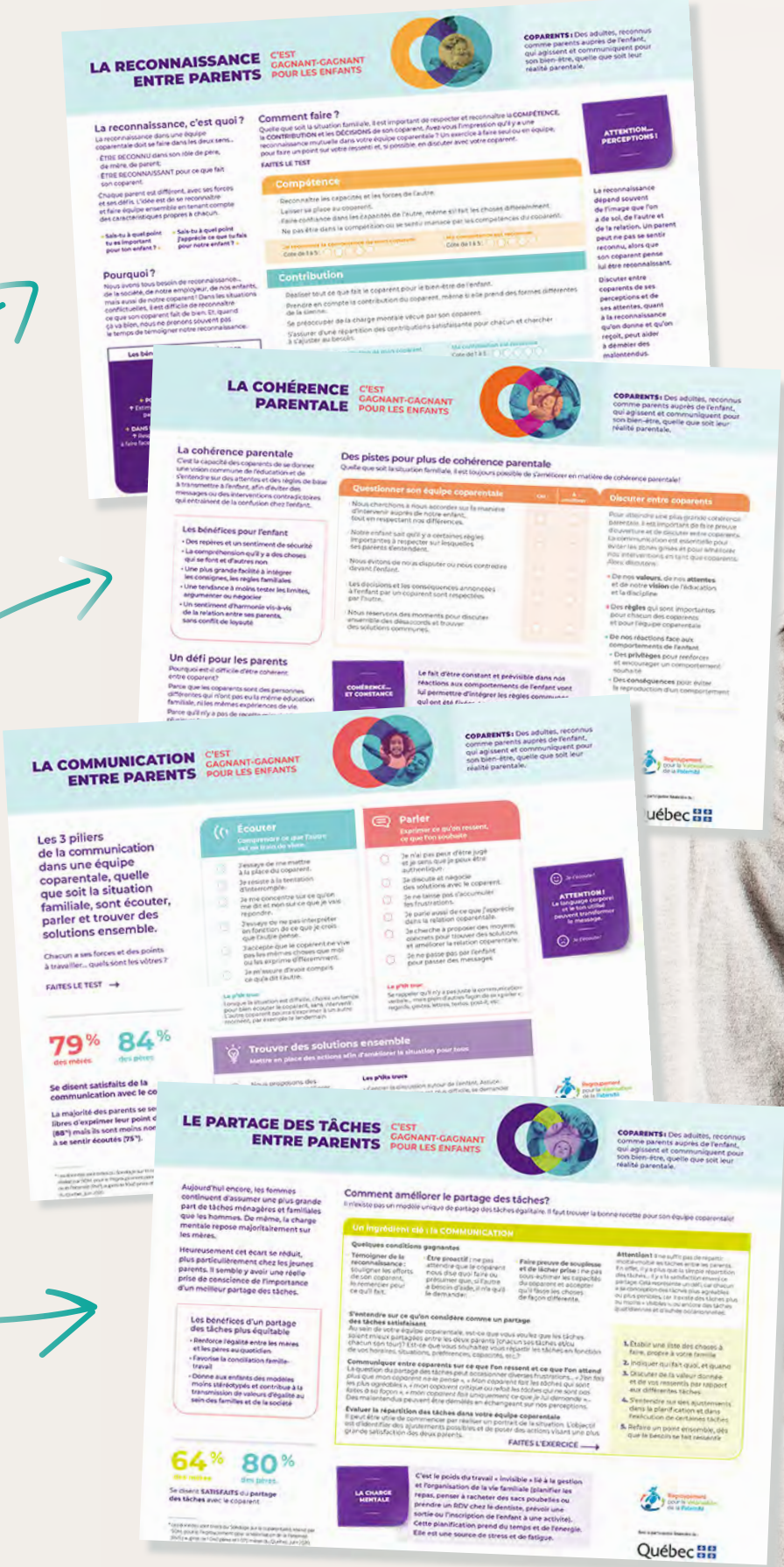
La communication entre parents :

Les 3 piliers de la communication dans une équipe coparentale, quelle que soit la situation familiale sont écouter, parler et trouver des solutions ensemble. (Affiche *La communication entre parents*, RVP, 2022)

Le partage des tâches entre parents :

Aujourd'hui, encore les femmes continuent d'assumer une plus grande part des tâches ménagères et familiales que les hommes. (Affiche *Le partage des tâches entre parents*, RVP, 2022)

La société évolue et le rôle de chacun des parents change. Retournons dans les années 60 où le père était pourvoyeur et la mère restait à la maison pour s'occuper de l'éducation des enfants ainsi que des tâches ménagères et quotidiennes. Cette image fait un peu « cliché » de nos jours. Toutefois, d'après plusieurs études le partage des tâches ménagères reste inégal malgré le fait que les femmes contribuent de plus en plus à payer les factures.





L'égalisation des tâches parentales du point de vue de l'enfant signifie-t-elle une prise en charge quotidienne égalitaire par les parents ?

Une telle affirmation semble difficile à respecter : la naissance d'un enfant s'accompagne encore d'une répartition traditionnelle au sein du couple, les mères endossant la majorité des tâches de soins à l'enfant, et les pères accentuant plutôt leur rôle professionnel. En conséquence, réduire ce principe à la répartition égalitaire des soins à l'enfant conduit rapidement à une impasse.

Une charge mentale

À l'heure actuelle, dans notre société où l'on veut toujours plus, où l'on doit être le meilleur et où la performance et les standards de réussite sont scrutés et jaloués, la charge mentale de chacun devient un poids très lourd.

Dans une vie de famille, la mère est souvent responsable des enfants. De ce fait, elle n'a pas beaucoup de temps pour faire d'autres activités. Elle doit attendre que ses enfants soient grands pour penser de nouveau à elle. La charge mentale repose donc majoritairement sur ses épaules.

La coparentalité est une alliance des parents. Elle reconnaît, respecte et valorise les rôles parentaux et les tâches de l'autre parent. Cette relation s'implante à la naissance de l'enfant, et peut être plus ou moins fonctionnelle.

Un fonctionnement

Pour bien réussir sa coparentalité, il est primordial de bien connaître son coparent et de partager les mêmes points de vue sur ce schéma familial. Les parents doivent prendre des décisions communes concernant l'enfant comme l'inscription à l'école, le choix des activités parascolaires, le choix des traitements médicaux, etc.

Comme nous l'avons vu, la coparentalité favorise la collaboration et le travail entre parents, dans un but commun : **le bien-être, le développement et la sécurité** de l'enfant.

Que l'on vive ensemble ou séparément, l'exercice conjoint de parentalité ne change pas. On reste parent à vie !

Une différence avec la conjugalité

Dans le contexte actuel de transformation de la famille, la coparentalité est rapidement devenue un objet de controverses relatives à son application à l'issue de la séparation conjugale.

La coparentalité et la conjugalité sont deux dimensions distinctes des relations dans le couple. La coparentalité se développe sur la base d'une conjugalité qui lui préexiste. Néanmoins, ce concept entraîne pour les ex-conjoints l'impossibilité de vraiment se séparer en raison du besoin de maintenir des liens pour le bien-être de leur enfant. Autrefois synonyme de destruction de la famille, la séparation témoigne aujourd'hui de la dissolution du couple et ne signifie plus nécessairement la fin des relations parents-enfant.

La séparation signe l'échec du couple conjugal. Le couple parental doit donc survivre au couple conjugal. La dyade parentale doit réussir sa rupture et maintenir le couple parental dans l'intérêt de l'enfant. En cas de rupture, il faut considérer la séparation du couple conjugal comme une période de transition provoquant des réajustements importants dans les relations coparentales.

Le principe de coparentalité va à l'encontre de nos stéréotypes relatifs au divorce : conflit, disputes, dissensions, etc. Tous les couples qui se séparent ne rentrent pas nécessairement dans ce dessin. Beaucoup de parents sont tout à fait capables d'entretenir des relations coparentales de qualité.

Mais attention, il ne faut pas se méprendre, la séparation n'est pas toujours chose facile. Certains facteurs peuvent rendre difficile, voire empêcher, la poursuite de relations coparentales fonctionnelles au-delà des relations parents-enfant, par exemple l'alcoolisme de l'un des parents, les violences conjugales, la maltraitance de l'enfant, etc.

Être coparents nécessite-t-il de former couple ?

Il est primordial, pour le bien-être de l'enfant, de garder des relations avec chacun de ses parents, et pour ses parents de s'entendre sur les aspects principaux liés à son éducation. On peut donc être ou rester parents et coparents sans former un couple, et sans forcément s'entendre et être en accord sur tout.



Une reflexion

Qu'est-ce que la coparentalité et qu'est-ce que cette notion représente pour toi ?
J'ai posé la question à 3 papas et 2 mamans et voici les réponses que j'ai obtenues :

OLIVIER
(père de 2 enfants)

Vaste question...
Je dirais tout d'abord, que c'est une « parentalité » choisie. Elle n'arrive pas par « accident ». Toute parentalité ne l'est pas forcément.
Dans mon cas, celui d'un homme gay et célibataire, c'est la possibilité de devenir parent, d'élever, de choyer un enfant et lui transmettre l'éducation et les valeurs que je veux défendre. En dehors du schéma de l'homoparentalité, tout enfant issu de couples divorcés ou séparés ne deviennent-ils pas, par défaut, des enfants de nouveaux « coparents » ?
La société occidentale s'affranchit, à bon escient, de plus en plus des normes dites « de la famille traditionnelle » qui n'est plus majoritaire. Il est aujourd'hui plus simple pour un homme célibataire de devenir coparent que d'envisager une adoption.
Être coparent, c'est avant tout être parent, un partage de responsabilités entre les 2 parents.
Par défaut, à moins d'avoir une famille monoparentale, toute autre schéma d'une famille hétéroparentale ou homoparentale, vivant ou non sous le même toit, sont des enfants et des « coparents ».
En conclusion, parentalité ou coparentalité, où est la différence ?
Juridiquement, il n'y en a pas, tout est une question de point de vue de chaque personne qui se réfère à sa propre vision de la société.
Je ne me définis pas en tant que coparent, mais simplement en tant que père.
Mes enfants ont 2 parents, pourquoi aller chercher une autre définition.

SONIA
(mère de 3 enfants)

Pour moi, on a voulu mettre un mot sur le fait que bien que 2 parents soient séparés, ils restent responsables de l'enfant qu'ils ont eu en commun.
Pour ne pas donner une connotation moralisatrice au terme, on a choisi coparentalité plutôt que « coresponsabilité ». Parce que oui hélas, trop de parents divorcés voient dans la séparation une liberté retrouvée mais oublient qu'ils ont toujours les mêmes devoirs envers leur enfant que lorsque la famille était unie. Maintenant dans les faits et la réalité, il est très dur pour deux personnes souhaitant s'oublier mutuellement d'exercer une coparentalité « à parts égales » et ce, dans l'intérêt de l'enfant.

FRÉDÉRIC
(père de 3 enfants)

Pour moi, il s'agit de rester, avant tout, parent après une séparation et savoir quelles sont les responsabilités de chacun des parents car quoi qu'il arrive on reste parent. D'une manière ou d'une autre on doit trouver un moyen de fonctionner ensemble, car si on n'y arrive pas, ce sont les enfants qui en pâtissent.
Il est facile de faire une séparation où l'un va s'occuper de tout ce qui est « autorité, règles, consignes » et l'autre de tout ce qui est « cool », mais trouver un équilibre n'est pas simple.
Je trouve qu'une des difficultés de la coparentalité est d'agir dans l'intérêt des enfants en conservant l'intérêt du couple.
En définitif, la coparentalité c'est trouver le juste équilibre dans l'intérêt des enfants et en réalité, ce n'est pas chose facile même lorsque les parents vivent ensemble.

DWAIN
(père de 2 enfants)

- En cas de séparation :
- Les enfants restent au centre des préoccupations parentales;
 - Les parents s'assurent de démontrer toujours autant d'affection à leurs enfants;
 - Les parents évitent le plus possible les discordes devant les enfants;
 - Les parents restent les modèles de leurs enfants,
 - Les parents partagent les responsabilités envers leurs enfants;
 - Les parents effectuent des activités familiales pour démontrer aux enfants que malgré la séparation, ils sont toujours présents dans la vie de l'enfant.

SOPHIE
(mère de 2 enfants)

Parfois, comme parent, il est préférable de s'arrêter quelques minutes, prendre le temps de respirer et de réfléchir à la meilleure façon de réagir à une situation donnée toujours en ayant le souci du bien-être de l'enfant.



EN RÉSUMÉ

Qu'est-ce que la coparentalité ?

- Le partage des droits et responsabilités de la dyade parentale auprès de leur enfant;
- Le droit de l'enfant de conserver et d'entretenir des relations saines et équilibrées avec ses deux parents, dans toutes les circonstances, et de profiter d'une éducation définie en commun;
- L'obligation des parents de respecter leurs devoirs à l'égard de l'enfant;
- De l'entraide, de la collaboration parentale dans plusieurs sphères de la vie pour le bien de l'enfant.

Une conclusion

Le concept de coparentalité est une adaptation aux aléas de la vie sans pour autant hypothéquer nos enfants en prenant des décisions irréfléchies ou irraisonnées.

La société idéalise souvent la vie de famille, même si celle-ci n'est pas toujours un long fleuve tranquille. Il arrive que la famille soit en désaccord apportant ainsi des perturbations dans sa vie harmonieuse.

Le principe de coparentalité est porteur de l'idéal égalitaire prôné et valorisé dans nos sociétés. Il existe de multiples façons d'être coparents, notamment en fonction de la diversité des conceptions et pratiques éducatives, des rôles parentaux, des milieux socioculturels, etc.

Quelle que soit la coparentalité développée, il est important que l'enfant soit aimé, désiré et qu'il reste au cœur des préoccupations de ses parents. Il est tout aussi primordial que ceux-ci s'occupent de lui, soient toujours disponibles pour lui, subviennent à ses besoins, le rassurent et le protègent.

La vision de la coparentalité a changé durant la pandémie. Celle-ci a eu un impact positif en ce qui a trait à la présence des parents auprès des enfants, mais aussi à l'accroissement des activités familiales.

Pour finir, un regard très positif peut être posé sur la coparentalité qui a évolué au fil des temps, en fonction des modèles familiaux hétéroclites. Celle-ci est une belle aventure intense à vivre donc vivez votre coparentalité à fond tout comme votre vie.

Une série de références

Rouyer, V., Baude, A., Biargues-Joubert, A. Monribot, M. (2018). *Être co-parents après la séparation conjugale : approche psycho-sociale et développementale des expériences des parents et des beaux-parents, Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*. n° 61.

Regroupement pour la valorisation de la paternité (2022). *Affiches coparentalité*. Récupéré sur : www.rvpaternite.org/co-parents/#reconnaissance

Présentation d'un outil pour aller plus loin

Le projet de Coparentalité 2021-2022 du RVP, comporte plusieurs outils très intéressants produits par différents secteurs œuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Voir les différents projets >>>

Voici donc l'outil sectoriel développé pour nos membres sur le sujet de la coparentalité : le « jeu des réalités coparentales ».



En quoi consiste ce jeu :

Il s'agit d'un outil ludique d'apprentissage, créé dans le but de transmettre les notions de coparentalité à toutes personnes désirant y jouer.

L'objectif de ce jeu est de regrouper le plus grand nombre de sujets (réalités coparentales) possibles.

Comment y jouer :

La base est un jeu de 32 cartes, il est composé de 6 sujets (les réalités coparentales) et de 5 thèmes.

Il se joue comme un jeu de 7 familles où l'on demande une carte à un joueur, si celui-ci la possède, il doit poser la question qui se trouve sur la carte. Si la réponse donnée est exacte, le joueur remporte la carte, sinon le joueur passe son tour.

Il existe diverses questions sur les cartes : des mises en situation et questions à choix multiple ou des questions ouvertes qui engagent la discussion sur le sujet développé sur la carte.

L'idée derrière ce jeu est de transmettre l'information de façon conviviale autour d'un café par exemple ou d'un atelier de discussion.

- Liste des sujets :
- Coparents cohérents
 - Coparents communicateurs
 - Coparents éducateurs
 - Coparents égalitaires
 - Coparents pourvoyeurs
 - Coparents respectueux

- Liste des thèmes :
-  Accompagnement
 -  Jeu
 -  Halte-garderie communautaire (HGC)
 -  Maison
 -  Travail

À qui s'adresse ce jeu :

Ce jeu vise le personnel éducateur, les intervenants qui animent un atelier parents sur la coparentalité ou même une équipe de travail désireuse d'en apprendre davantage sur le sujet de la coparentalité.

La coparentalité étant un vaste sujet, un déjeuner-conférence a été organisé, en collaboration avec le RVP, afin de permettre à nos membres de s'approprier le jeu et de poser leurs questions sur le sujet de la coparentalité. *(Cliquez sur la photo de la vidéo pour la visionner)*



DES NOUVELLES DE L'AHGQCQ



Des nouvelles du ministère de la Famille

Au niveau politique, le ministre de la Famille, Mathieu Lacombe, a déposé son projet de Loi 1 ainsi que son Grand chantier pour les familles dans lequel on peut lire : « Pour soutenir la mission des organismes communautaires, notamment de ceux qui travaillent auprès des familles les plus vulnérables, il est proposé d'élargir l'exception applicable aux activités de halte-garderie dans la LSGEE afin qu'ils puissent désormais organiser, en plus de leurs activités habituelles, la garde occasionnelle des enfants pour les parents qui sont en emploi ou aux études. L'exception serait également élargie aux organismes situés dans un établissement d'enseignement qui offrent de tels services aux parents ».

C'est une très bonne nouvelle pour notre réseau qui demandait depuis longtemps de pouvoir accueillir des enfants de parents qui travaillent ou étudient ainsi que pour les parents fréquentant des établissements d'enseignement qui pourront, une fois la Loi adoptée, développer des services de HGC.

De plus, lors de la mise à jour économique du 25 novembre dernier, le ministre des Finances a annoncé un ajout de 6 millions pour les HGC portant ainsi l'enveloppe à 12 millions. Nous sommes maintenant en attente du nouveau programme de financement qui devrait entrer en vigueur le 1er avril 2022 (pour 3 ans) et qui viendra notamment clarifier la façon dont ces sommes additionnelles seront distribuées.

Dès que ce programme sera finalisé par le ministère de la Famille, nous organiserons une rencontre virtuelle des membres. Lors de cette rencontre, nous inviterons des représentants du ministère afin qu'ils viennent vous présenter ce nouveau programme.

Pour prendre connaissance :
du Projet de Loi 1 >>>
du Grand chantier >>>





L'équipe s'agrandit !

Bonjour je m'appelle Carole Lavallée.

- Il y a 7 ans, je quittais mon poste de présidente de l'AHGCQ afin d'amorcer une nouvelle carrière, soit celle de retraitée. Années après années, j'ai gardé contacte avec l'équipe de l'Asso afin de voir son évaluation, les gains mais surtout son émancipation. Je suis tellement fière de son cheminement et du travail qui a été fait que j'ai décidé de sortir de ma retraite et de me joindre à l'équipe.
- Depuis la fin février, c'est avec beaucoup de fierté et motivation que j'occupe le poste d'agente administrative. Mon objectif est de mettre à profit mes connaissances et mon expérience afin de répondre aux différentes demandes des membres tout en soutenant la belle équipe que nous formons.

Au plaisir de vous jaser, mais surtout de répondre à vos besoins.

Déjeuners-conférence

L'équipe de l'AHGCQ est très contente de vous proposer des conférences gratuites sur différentes thématiques (ex. : pédagogie en HGC, projet inspirant de nos membres, sujet d'actualité, etc.). Vous aurez la chance d'entendre des conférencières et des conférenciers issus des haltes-garderies communautaires membres, des professionnels et des spécialistes du milieu de la petite enfance et du communautaire.

Vous pourrez vous installer confortablement devant votre ordinateur de 8h00 à 9h00, avec votre petit déjeuner et votre café, pour écouter les présentations et poser vos questions. Les déjeuners-conférences sont enregistrées et disponibles ensuite sur le site internet comme :

- La halte-nature :

Kim Richard, de la Maison de la famille Kateri, vous partage son expérience de halte-nature. Vous verrez tout le chemin parcouru pour permettre la réalisation de cette initiative. Kim partage ses trucs et astuces pour une halte-nature réussie ainsi que les bienfaits de passer du temps à l'extérieur pour les enfants, et les éducatrices.

- Le jeu des réalités coparentales :

Mardoché Mertillus, du Regroupement pour la Valorisation de la Paternité vous explique le jeu des réalités coparentales qui vous permettra d'avoir une meilleure compréhension de ce qu'est la coparentalité et son application dans vos interventions avec les parents.



VISIONNER LES DÉJEUNERS-CONFÉRENCE

La halte-nature

Le jeu des réalités coparentales

Vous recevrez par l'Infolettre de l'AHGCQ ou l'INFO-PÉDAGO, les sujets à venir et le lien pour vous inscrire.

PROCHAINEMENT

L'image corporelle
22 mars

Andréanne Poutré, de Équilibre vous partage les différents contenus de la trousse « Pour une image corporelle positive, agissons de la même façon avec les filles et les garçons ! » ainsi que les trucs et astuces pour communiquer sur ce sujet.

INSCRIPTION

PROCHAINEMENT

10 choses que j'ai apprises
comme éducatrice
21 avril

Maude Gervais a choisi le métier d'éducatrice pour être une saupoudreuse de paillettes. Elle est aussi une coach familial dynamique et éclatée. Elle transforme la relation des mères et des éducatrices avec l'enfant en créant une connexion cœur à cœur dans l'objectif de retrouver le plaisir. Ne manquez pas le déjeuner-conférence !

INSCRIPTION

Vous ne connaissez pas Maude ?
Visionnez *La fameuse éducatrice*



Sondage sur l'échelle salariale

En décembre dernier, vous avez été invité à répondre à un court sondage concernant l'échelle salariale du personnel éducateur de votre organisme. L'objectif était de répondre à la demande afin d'informer l'ensemble des membres de l'AHGCQ au sujet des différentes conditions de travail offertes dans notre réseau. Nous tenons à remercier les 84 organismes qui ont pris le temps de répondre au questionnaire. La cueillette de ces données nous a permis de vous présenter, le mois dernier, le portrait de l'échelle salariale et conditions de travail du personnel éducateur de notre réseau.

Pour consulter le rapport >>>



Techniques d'éducation à l'enfance - stage en HGC

En janvier dernier, L'AHGCQ a obtenu une rencontre avec la direction des programmes de formation collégiale au service de la formation technique du ministère de l'Éducation supérieur. L'objectif de cette rencontre était de s'assurer que les stages de techniques d'éducation à l'enfance étaient bien reconnus en halte-garderie communautaire. À la suite de cette confirmation, c'est avec enthousiasme que nous avons envoyé par la poste, une lettre aux 36 établissements qui offrent le programme afin de présenter notre réseau et inviter les enseignants.es à proposer les HGC comme milieu de stage. Nous vous invitons à communiquer avec le Cégep de votre région pour manifester votre intérêt à accueillir ces étudiants.es dans votre milieu.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous écrire au partenariat@ahgcq.org



Aidersonenfant.com développe des produits pour outiller les familles afin de les aider à surmonter les défis de la parentalité d'aujourd'hui. Ces outils sont créés avec l'aide de chercheurs universitaires professionnels et spécialistes afin que les contenus soient justes et efficaces. Cette année, aidersonenfant.com va remettre près de 10 000 accès à leurs conférences à des familles dans le besoin et ce gratuitement. Leur objectif étant d'apporter du soutien à plus de familles possible. Ne voulant pas simplement distribuer de façon aléatoire ces accès, aidersonenfant.com a créé un partenariat avec l'AHGCQ afin de nous donner la possibilité de distribuer, selon quelques conditions, les accès à nos membres.

Voici une petite vidéo pour vous présenter les Conférences 2022 >>>

Pour plus d'informations et afin d'obtenir votre accès, n'hésitez pas nous écrire au partenariat@ahgcq.org

À NOTER À VOS AGENDAS :

26 mai 2022 :
Assemblée générale annuelle

12, 13 et 14 octobre 2022 :
Colloque nationale à l'hôtel Delta de Trois-Rivières



Prochain numéro :
LES 30 ANS
de l'AHGCQ



MH Le monde des haltes MAGAZINE

MH, *Le monde des haltes* est une publication bi-annuelle éditée par l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec

4245, avenue Laval, Montréal, H2W 2J6
Téléphone : 514 598-1917
Sans frais : 1 888 598-1917

info@ahgcq.org
www.ahgcq.org

Ont participé à ce numéro : Nadia Boudreau,
Marion Ehly, Carole Lavalée, Sandrine Tarjon,
Nathalie Tremblay et Jasmine Zielinski.

Infographie : Marion Ehly

Dépôt légal :
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN : 2292-6801

Pour toutes remarques, envoyez un courriel à
vieassociative@ahgcq.org

Retrouvez ce numéro sur notre site internet au
www.ahgcq.org.